



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Règlement européen sur les emballages

Question écrite n° 17094

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'incohérence de la mise en place du règlement « PPWR » et le souhait du ministère de maintenir tout de même plusieurs mesures de sur-réglementation votées dans la loi AGECE de 2022, en matière d'emballages. Pourtant, le projet de règlement européen susvisé, moins-disant que la loi française, vient d'être finalisé à Bruxelles. Les acteurs du secteur des emballages et notamment dans la plasturgie, dénoncent le « double langage » du ministère. Ces derniers observent l'incompatibilité de la loi AGECE avec le règlement PPWR sur plusieurs points : l'objectif de réduction de 20 % du plastique à usage unique d'ici 2025 ; l'objectif de réduction de 50 % des bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030 ; l'interdiction des emballages en plastique qui ne prouvent pas l'existence de filières de recyclage opérationnelles d'ici 2025 et enfin l'interdiction des plastiques à usage unique en 2040. Par ailleurs, concernant le réemploi, la loi AGECE vise des objectifs à atteindre qui visent à augmenter la part des emballages réemployés par rapport aux emballages à usage unique de 10 % en 2027 pour les emballages avec 10 % pour les emballages plastiques en 2025, alors que la segmentation du « PPWR » est plus fine entre la restauration à emporter, les EIC et ménagers, pour lesquels les objectifs viseraient 2030. À ce titre, elle lui demande si le Gouvernement entend harmoniser la loi AGECE avec les textes européens afin de permettre aux entreprises françaises d'entreprendre en toute sécurité stratégique et économique.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17094

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2969

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)